

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

En application de l'Arrêté Municipal N°2022/008 en date du 27 Juin 2022

Etaient présents :

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, DUFOUR, LEFEBVRE, GAUDEFROY
MMES MORELLE, CRAMPON, TARGY, BRUXELLE, GABRIEL

Etaient absents et excusés :

MM MARTIN, HILLION
MME POUILLARD

Procuration :

Madame LAUGIER Jeanine donne procuration à Madame MORELLE Martine

Secrétaire de séance : Monsieur LEFEBVRE

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur Fabrice LEFEBVRE
- Adoption du procès-verbal réunion du 11 Avril 2023 – Secrétaire de Séance Monsieur Jean-Paul DUFOUR
- Informations et Communications du Maire
- Affectation des crédits d'Investissement – Aliénation Immeubles
- Etude et examen des projets de délibérations

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS :

- N°1 – Périscolaire et Restauration
- N°2 – ALSH 2023 – Participation financière de la Commune de Condren
- N°3 – Avenant N°1 – Convention de financement du déploiement du réseau communications électroniques
- N°4 – Vente Camion Benne
- N°5 – Exercice de la compétence « équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » - Transfert de la compétence de la Commune de Sinceny au 1^{er} Janvier 2023
- N°6 – Exercice de la compétence facultative « contribution à la gestion et à la préservation de la ressource »

Séance ordinaire

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur le Maire.

I. Adoption du compte rendu du 11 Avril 2023

Ce compte rendu dont le Secrétaire de séance était Monsieur Jean-Paul DUFOUR a été adopté à l'unanimité.

II. Informations et Communications du Maire

Monsieur le Maire a tenu à présenter au Conseil Municipal l'état d'avancement des différents dossiers communaux.

Cette présentation, complète, avait pour thème le bilan de demi-mandat 2020/2026.

Un long tour d'horizon a été balayé allant des travaux en cours, aux souhaits de réalisations, aux problèmes économiques d'implantations futures, en particulier le long de la Route de Chauny, aux besoins de télégestion des équipements communaux et d'éclairage public ; aux postes électriques connectés, à la réalisation d'implantations photovoltaïques pour les besoins d'énergie des services de la Ville.

Cette longue et intéressante présentation a été complétée par les projets en matière d'urbanisme ; le tout ayant pour priorité le devenir de notre Commune pour la prochaine décennie.

Après échanges de vues sur toutes ces informations bilan a été donné par Monsieur le Maire sur l'affectation des crédits d'investissement suite à l'aliénation de deux immeubles communaux.

Bonne note est prise.

Monsieur le Maire informe d'autre part l'Assemblée Municipale que notre Église fêtera en 2026 les 100 ans de sa reconstruction.

Il propose que d'ores et déjà nous réfléchissions à cette date anniversaire et que d'ici là nous puissions envisager quelques travaux de rénovation ; en particulier au niveau du clocher avec par exemple un nettoyage par sablage des bétons.

Bien entendu ce genre d'opération nécessite la recherche d'entreprises, l'établissement des dossiers de subventions, etc...

Enfin pour terminer cette présentation, Monsieur le Maire a tenu à remercier spécialement toutes les personnes qui ont apporté leur concours pour l'organisation et la tenue de la Fête Communale 2023 qui, malgré une température exceptionnellement très chaude, a connu un franc succès et une bonne participation.

III. Étude et examen des projets de délibérations

DÉLIBÉRATION N°1 : Périscolaire et Restauration

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération N°2019/05 du 26 Février 2019 fixant les tarifs actuels des services Périscolaire et Restauration.

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur les prix à pratiquer au titre de l'année scolaire 2023/2024

Considérant les charges pesant sur les familles par suite de l'évolution du coût de la vie et de l'inflation

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- I. **DÉCIDE** de maintenir au niveau « actuel » les tarifs applicables au Service Périscolaire et Restauration à effet de la rentrée 2023/2024 comme suit :
 - Accueil du Matin = 1,00 €
 - Restauration = 4,20 €
 - Périscolaire du Soir = 1,50 €
- II. **DIT** que cette tarification sera applicable durant toute l'année scolaire 2023/2024
- III. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les dispositions utiles pour l'application de cette décision

DÉLIBÉRATION N°2 : ALSH 2023 – Participations financières de la Commune de Condren

Le Conseil Municipal,

Vu la convention signée le 16 Juin 2015 avec la Ville de Tergnier fixant les modalités d'accueil des enfants de Condren dans les différents ALSH Ternois en Juillet et Août.

Vu sa délibération complémentaire N°2018/80 en date du 11 Décembre 2018 étendant cette prise en charge aux petites vacances et Mercredis.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Tergnier en date du 6 Avril 2023 fixant les tarifs des ALSH pour l'été 2023 ; les tarifs appliqués étant les mêmes que ceux pratiqués pour les enfants de la Ville de Tergnier.

- I. **ADOpte** les tarifs 2023 comme suit :

	Participation 2023 (Transport inclus matin et soir)
Journée avec repas	17,50 €
Forfait semaine avec repas	70,00 €
Demi-journée sans repas	8,50 €
Forfait semaine demi-journée sans repas	34,00 €
Mini-camp	23,50 €
	Participation 2023 (sans transport matin et soir)
Journée avec repas	15,30 €
Forfait semaine avec repas	61,20 €
Demi-journée sans repas	8,25 €
Forfait semaine demi-journée sans repas	33,00 €
Mini-camp	23,00 €

- II. **DIT** que la participation financière de la Commune de Condren établie sur présentation d'un état des présences et fréquentations de l'ALSH de Juillet et Août 2023 pour les enfants de la Commune de Condren sera rattachée aux opérations budgétaires de l'exercice correspondant article 6288
- III. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette prise en charge.

DÉLIBÉRATION N°3 : Avenant N°1

Convention de financement du déploiement du réseau communications électroniques

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que par délibération antérieure, une convention avait été adoptée entre la Commune et l'USEDA pour le déploiement de la fibre optique avec financement jusqu'en 2038.

Il convient aujourd'hui, sur proposition de l'USEDA, d'établir et d'adopter un avenant à cette convention afin de modifier l'annexe 1 à la convention de financement relative au déploiement du Réseau d'Initiative Publique à très haut débit de l'Aisne sur le Territoire de la Commune.

Le montant total de financement versé par la Commune reste à 11€ / an / habitant

La répartition entre le fonds de concours et la contribution budgétaire s'élève à partir de 2023 à 7 821 € / an suivant détail ci-après

2023 à 2037	=	Fonds de Concours	=	3 555,00 €
	=	Contribution budgétaire	=	4 266,00 €
soit au total	=	7 821,00 € / an		
2038	=	Fonds de Concours	=	3 475,00 €
	=	Contribution budgétaire	=	4 170,00 €
soit au total	=	7 645,00 €		

après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés

Le Conseil Municipal

- I. **ADOPTE** le projet d'avenant N°1 à la Convention de financement du déploiement du réseau d'initiative Publique à très haut débit
- II. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant N°1
- III. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires correspondantes
 - Article 204 182 pour la partie Fonds de Concours (Dépense Investissement)
 - Article 65 561 pour la partie Contribution budgétaire (Dépense de Fonctionnement)
- IV. **DIT** que la contribution au titre de la Dotation de solidarité Communautaire à percevoir de la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère d'un montant de 3 910,50 € sera rattachée aux opérations budgétaires correspondantes Article 73 212 pour les années de 2023 à 2037
- V. **DIT** que cette même contribution de solidarité Communautaire d'un montant de 3 822,50 € sera perçue au titre de l'exercice budgétaire 2038 – même imputation

DÉLIBÉRATION N°4 : Vente Camion Benne

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que le camion benne de la Commune, immatriculé 2788 WJ 02, mis en circulation le 23 Octobre 2000 n'a pas été réceptionné au contrôle technique.

Il propose donc de le mettre en vente, en l'état, au plus offrant.

Après exposé, le Conseil Municipal

A l'unanimité des Membres présents et représentés

- I. **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire
- II. **DÉCIDE** de vendre, en l'état, le camion benne de la Commune immatriculé 2788 WJ 02
- III. **DIT** que cette vente sera consentie au plus offrant
- IV. **DIT** que la recette sera rattachée aux opérations budgétaires 2023 article 7588
- V. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires aux fins de réalisation de cette disposition

DÉLIBÉRATION N°5 : Exercice de la compétence « équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » - Transfert de la compétence de la Commune de Sinceny au 1^{er} Janvier 2024

Le Conseil Municipal ;

Vu les dispositions de l'article L.5211-17-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023 069 proposant le transfert de la gestion des écoles de Sinceny au 01/01/2024,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des Membres présents et représentés

- **AUTORISE** la modification statutaire proposée par la délibération 2023 069 du 12/06/2023 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes

DÉLIBÉRATION N°6 : Exercice de la compétence facultative « contribution à la gestion et à la préservation de la ressource »

Le Conseil Municipal ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-17 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023 070 proposant la prise de compétence facultative « contribution à la gestion et à la préservation de la ressource » ; de la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des Membres présents et représentés

- **ACCEPTE** la prise de compétence facultative « contribution à la gestion et à la préservation de la ressource » proposée par la délibération 2023 070 du 12/06/2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et fixe deux rendez-vous

- a) **Le premier le 14 Juillet 2023** dans le cadre des cérémonies de la Fête Nationale avec la remise de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à Madame Corinne OMBELETS Directrice des Services Municipaux de la Commune pour ses 30 années de services à Condren
- b) **Le second le Lundi 25 Septembre 2023** à 18 heures pour la prochaine session du Conseil Municipal avec désignation de la Secrétaire de séance Madame Michelle TARGY.

Enfin Monsieur le Maire souhaite à chacune et chacun de bonnes vacances bien méritées.

Séance levée à 20 heures.

<u>Tableau numérotation des délibérations</u>			
<i>Délibération N°</i>	<i>Examinée le</i>	<i>Objet</i>	<i>Approuvée / Rejetée</i>
Délibération N°2023/30	26/06/2023	Périscolaire et Restauration	Approuvée
Délibération N°2023/31	26/06/2023	ALSH 2023 – Participation financière de la Commune de Condren	Approuvée
Délibération N°2023/32	26/06/2023	Avenant N°1 – Convention de financement du déploiement du réseau communications électroniques	Approuvée
Délibération N°2023/33	26/06/2023	Vente Camion Benne	Approuvée
Délibération N°2023/34	26/06/2023	Exercice de la compétence « équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » - Transfert de la compétence de la Commune de Sinceny au 1 ^{er} Janvier 2024	Approuvée
Délibération N°2023/35	26/06/2023	Exercice de la compétence facultative « contribution à la gestion et à la préservation de la ressource »	Approuvée

----0----

Le Secrétaire de Séance,
Monsieur Fabrice LEFEBVRE.

Le Maire,
Monsieur Claude FLORIN.

Signatures du Conseil Municipal du 26 Juin 2023 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 ^{ème} Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José